

19^{ème} COLLOQUE ANNUEL DES ASSISTANTS MATERNELS DE LA CHARENTE-MARITIME

Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2017

Pont-l'Abbé-d'Arnoult - Foyer Rural

Le Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assure l'agrément, le suivi la formation obligatoire de près de 4 100 assistants maternels en Charente-Maritime. Il organise chaque année un colloque à destination des assistants maternels : deux journées identiques qui permettent à 800 de ces professionnels d'y participer.



THÈME 2017 : "AIDE-MOI À FAIRE PAR MOI-MÊME"

L'APPROCHE MONTESSORI POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

► Pourquoi ce thème ?

Le choix des thèmes se fait sur proposition des assistants maternels, c'est ainsi que les années précédentes ont été abordés l'agressivité, le jeu, l'autorité...

Le thème du développement de l'enfant a été étudié sous différentes approches lors des précédentes éditions mais suscite toujours de nombreuses questions. **La pédagogie Montessori, qui tient compte des besoins de chaque enfant et propose des outils faciles à mettre en place, intéresse de plus en plus les assistants maternels.** Il a été également constaté que les parents sont également sensibilisés à cette approche et demandent une évolution des pratiques professionnelles des assistants maternels dans l'intérêt de l'épanouissement de leur enfant.

► Pour quel objectif ?

L'objectif de cette édition, animée par Patricia Spinelli, Directrice de l'Institut Supérieur Maria Montessori, est de **permettre aux participants de s'approprier les moyens de créer un environnement favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant.**

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La priorité du Département concernant les assistants maternels est de **favoriser un accueil de qualité pour tous les enfants**. En dehors des missions règlementaires liées à l'agrément et à la formation obligatoire, le service **les accompagne au mieux dans leur exercice professionnel** : l'organisation du colloque annuel, le suivi des projets de Maison d'Assistants Maternels, le soutien à l'accueil d'un enfant porteur de handicap en sont les illustrations.

► Les assistants maternels, le principal mode d'accueil en Charente-Maritime

Les assistants maternels accueillent, moyennant rémunération et de façon non permanente, des enfants de 0 à 6 ans à leur domicile, confiés par les parents.

En 2016 la Charente-Maritime comptait 4 089 assistants maternels disposant d'un agrément et pouvant accueillir 2, 3 ou 4 enfants. Cela représentait une capacité **d'accueil théorique de 13 613 places**. C'est le mode d'accueil prépondérant dans notre département puisque les crèches et halte-garderie offraient la même année 2 048 places.

Le service de PMI a accordé 250 nouveaux agréments l'an dernier. Depuis 2012, il est constaté une diminution sensible du nombre d'assistants maternels (4433 en 2012) qui peut s'expliquer par les départs en retraite ou l'abandon de la profession. En effet l'augmentation possible de la capacité d'accueil à 4 enfants et la diminution de la demande du fait de la situation économique ont modifié le rapport entre l'offre et la demande dans certains territoires.

► Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

De plus en plus d'assistants maternels sont attirés par le mode d'exercice en Maison d'Assistants Maternels (MAM). **Ce dispositif autorise 4 assistants maternels au maximum à se regrouper et à exercer dans un lieu autre que leur domicile**. Cela leur permet de rompre leur isolement, de mieux préserver leur vie familiale et d'offrir aux parents une amplitude horaire supérieure.

On compte à ce jour 30 MAM en Charente-Maritime. Les dernières agréées se situent sur les communes de Ferrières et Archiac, deux dossiers sont en cours d'instruction et 18 projets sont accompagnés par le service de la PMI.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a initié une charte de qualité en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et Le Département. Parmi les critères de la charte, les MAM doivent se trouver dans des zones considérées comme prioritaires en ce qui concerne l'offre de places d'accueil. La signature de cette charte permet à la MAM de recevoir une aide financière de la CAF. Un dossier est en cours d'étude pour la MAM d'Ozillac.

► La formation des assistants maternels

Le Département a choisi de former lui-même les assistants maternels de la Charente-Maritime pour les accompagner tout au long de leur activité.

Cette formation est obligatoire et correspond à 120h dont 60h avant le premier accueil et 60h dans les deux ans qui suivent. Elle est valable 5 ans. Le Département finance également une formation aux premiers secours. **307 assistants maternels ont été formés en 2016**. Lors de la formation, le service de PMI aide les parents à trouver une solution de remplacement financé par le Département.